

Schéma de Développement des Usages et des Services Numériques



C'est quoi un SDUSN ?

Le Schéma de Développement des Usages et des Services Numériques essonnien a pour vocation de dresser **un état des lieux de la présence numérique** sur le territoire et ambitionne d'être **un outil de référence évolutif**, ouvert mettant en avant **des choix de projets numériques** « possibles ».

Il constitue un élément de mobilisation de l'action publique locale établi en concertation avec tous les acteurs du territoire départemental.

La loi République numérique d'octobre 2016 définit ainsi le SDUSN :

« La Stratégie de Développement des Usages et Services Numériques vise à **favoriser l'équilibre de l'offre de services numériques** sur le territoire ainsi que la mise en place de ressources mutualisées, publiques et privées, y compris en matière de médiation numérique. »

Les enjeux du SDUSN essonnien :



Développer des services adaptés au territoire



Favoriser l'introduction du numérique



Promouvoir l'innovation



Privilégier les approches coordonnées

Les acteurs publics du SDUSN essonnien :

Essonne Numérique, porteur du schéma, est un Syndicat Mixte Ouvert créé le 11 octobre 2016. Il est composé actuellement du Conseil départemental de l'Essonne et des sept EPCI du sud du territoire. Cette entité publique a pour premier rôle de superviser le déploiement en très haut débit sur l'ensemble du territoire d'ici fin 2020 et à pour vocation à accompagner les collectivités et accélérer le développement des usages et des services numériques sur l'Essonne.

Les collectivités locales (Communes, EPCI, Département) sont les acteurs directs du développement des usages et les services numériques avec pour perspective l'amélioration de la qualité de vie des essonnien(ne)s. Les enjeux liés à l'évolution numérique du territoire sont les leurs et ils vont impacter directement leur rôle.

L'Etat à travers le SGAR Ile-de-France ainsi que **la Région Ile-de-France** sont aussi des acteurs publics inclus dans la démarche du SDUSN.

Les étapes du SDUSN essonnien :

Partie 1 SDUSN – Diagnostic du territoire

Principe : Réaliser un état des lieux approfondi des projets et services numériques, des besoins et des atouts des territoires.

Calendrier : Avril à Juin 2018

Actions d'Essonne Numérique :

- ⊗ Enquête auprès des communes, des EPCI, du Département et des autres acteurs stratégiques,
- ⊗ Analyse des politiques régionales, nationales et européennes,
- ⊗ Cohésion avec les autres Schéma départementaux,
- ⊗ Synthèse des besoins et enjeux numériques.

Actions complémentaires attendues de la part des collectivités locales :

- ⊗ Désignation d'un interlocuteur qui travaillera avec Essonne Numérique,
- ⊗ Participation aux entretiens/échanges présentiels organisés dans le cadre de l'état des lieux,
- ⊗ Référencement des projets numériques sur le territoire,
- ⊗ Mobilisation des communes sur le territoire pour les associer à la démarche.



Partie 2 SDUSN – Stratégie Usages et Services Numériques sur le territoire de l'Essonne

Principe : Définir une stratégie de développement du numérique pour chaque thématique liée au numérique (e-administration, e-santé, tourisme, transport, environnement, etc.).

Calendrier : Juin à Août 2018

Actions d'Essonne Numérique :

- ⊗ Présentation du diagnostic du territoire et concertation sur les thématiques à prioriser dans le cadre d'un séminaire de travail avec les collectivités,
- ⊗ Analyse des éléments constitutifs d'un socle numérique mutualisé (Gouvernance de la donnée, Plateformes et Cloud, Formation et médiation numérique, etc.),
- ⊗ Identification des acteurs stratégiques et des opportunités dans le contexte national et local.

Actions complémentaires attendues de la part des collectivités locales :

- ⊗ Co construction du séminaire de travail consacré à la définition des thématiques prioritaires,



Partie 3 SDUSN – Catalogue opérationnel de projets par thématique

Principe : Constitution d'un catalogue de projets et d'actions à vocation opérationnel par thématique.

Calendrier : Juillet à Octobre 2018

Actions d'Essonne Numérique :

- ⊗ Rédaction des fiches projets détaillées constitutives du catalogue,
- ⊗ Construction d'un projet de feuille de route et concertation autour de la gouvernance,
- ⊗ Organisation de séminaires autour d'une thématique avec des intervenants d'autres territoires et des démonstrations de solutions ou de projets par des professionnels.

Actions complémentaires attendues de la part des collectivités locales :

- ⊗ Pré-sélection des projets avec Essonne Numérique,
- ⊗ Participation à la concertation sur le choix des projets dans le cadre d'échange et de séminaire.



MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DES PROJETS NUMERIQUES